



Dossier de présentation 2022





Bienvenue à Brétignolles-sur-Mer!

Pour commencer cette agréable balade au cœur des paysages de notre commune, je dois vous présenter une tradition

brétignollaise incontournable

et intergénérationnelle : la balade le long de la corniche.

Elle est à la fois le circuit des sportifs, un lieu de retrouvailles, de bavardages, de contemplation, et l'indispensable promenade dominicale des familles ; notre bol d'air en somme !

Si je vous parle avant tout de cette particularité locale, c'est parce qu'elle illustre parfaitement l'attachement que nous avons tous ici à notre patrimoine naturel. Parce que celui-ci n'est pas simplement un élément distinctif mais bel et bien un privilège quotidien dont nous connaissons la fragilité et l'importance.

Notre commune s'est développée autour de ce riche patrimoine naturel et nous tenons à le préserver et le valoriser. C'est pourquoi, dans l'ensemble des politiques que nous mettons en œuvre, l'environnement et la biodiversité ont une place centrale. Ce n'est pas une option, c'est une exigence plus que jamais d'actualité.

La rénovation que nous avons réalisée en centre-ville en est un parfait exemple. Nous avons réussi le pari de conjuguer l'urbanisme au naturel, en intégrant des espaces verts multiples qui vivent au gré des saisons, du passage de chacun, et des événements que nous y organisons tout au long de l'année.

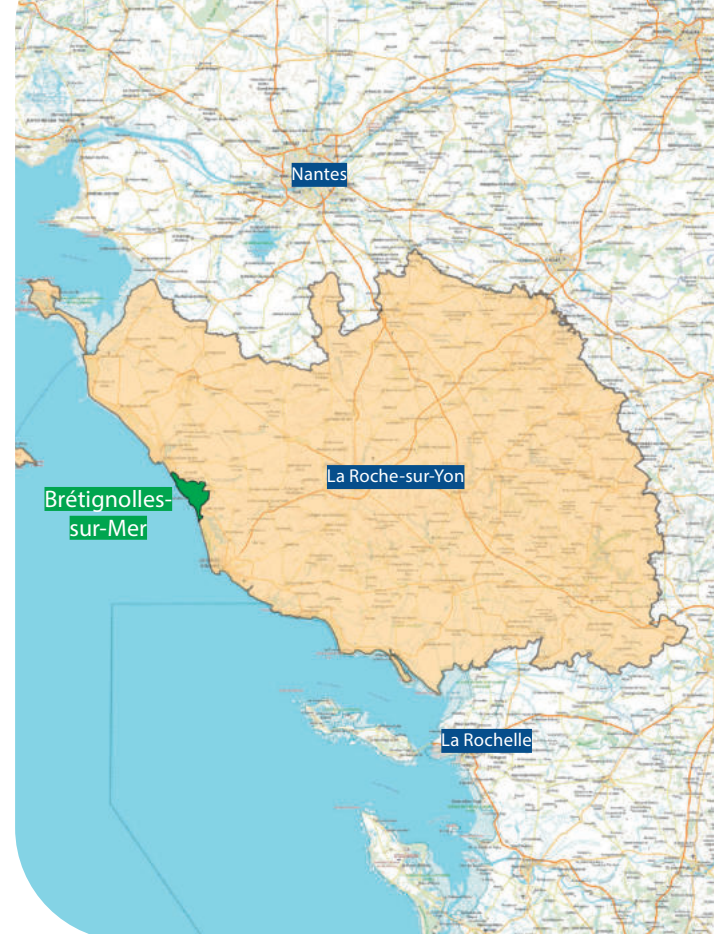
Car si Brétignolles-sur-Mer offre un cadre de villégiature agréable aux estivants, c'est aussi un cadre de vie appréciable pour les habitants qui sont de plus en plus nombreux à s'installer durablement ici.

Les Brétignollais sont très attachés à la diversité des paysages offerts par notre terre et notre océan. C'est cette identité forte et précieuse que nous nous devons de faire rayonner. C'est dans cette préoccupation permanente que nous faisons fleurir les grands projets de demain.

Notre volonté de renouveler le label « Villes & Villages fleuris – 3 fleurs » s'inscrit justement dans cette dynamique. Cette démarche est non seulement la reconnaissance de notre politique en la matière et la mise en valeur du travail accompli par l'équipe des espaces verts, mais c'est aussi un formidable outil de réflexion.

Elle nous permet de nous interroger, d'enrichir nos échanges et d'approfondir nos connaissances sur le paysage dans sa globalité afin d'en améliorer sa gestion, sa valorisation et la sensibilisation des publics.

Frédéric FOUQUET
Maire de Brétignolles-sur-Mer



#1 Brétignolles-sur-Mer

Présentation de la commune

1.1 Carte d'identité	6
1.2 La stratégie de développement durable	14
1.3 Acteurs & ressources mobilisés	26

#2 Le paysage

Un patrimoine préservé et mis en valeur

2.1 Les grandes unités paysagères	30
2.2 Les ambiances paysagères	36
2.3 Le patrimoine arboré	44

#3 L'environnement

Une aventure partagée

3.1 Une ville labellisée	48
3.2 Des animations pour sensibiliser le grand public	50
3.3 Les actions participatives	52

#1



Brétignolles-sur-Mer
Présentation de la commune

1-1 Carte d'identité

Brétignolles-sur-Mer aujourd'hui

Brétignolles-sur-Mer se situe sur la Côte de Lumière, entre les Sables-d'Olonne au Sud et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, au Nord. S'étendant sur plus de 2 700 hectares, elle bénéficie de l'une des façades littorales les plus étendues de Vendée, avec plus de 13 km de côte sablonneuse ou rocheuse. Brétignolles-sur-Mer fait partie de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui compte 14 communes et 50 311 habitants.

Comptant aujourd'hui 5155 habitants, la commune accueille environ 50 000 personnes durant la période estivale.

Chiffres clés

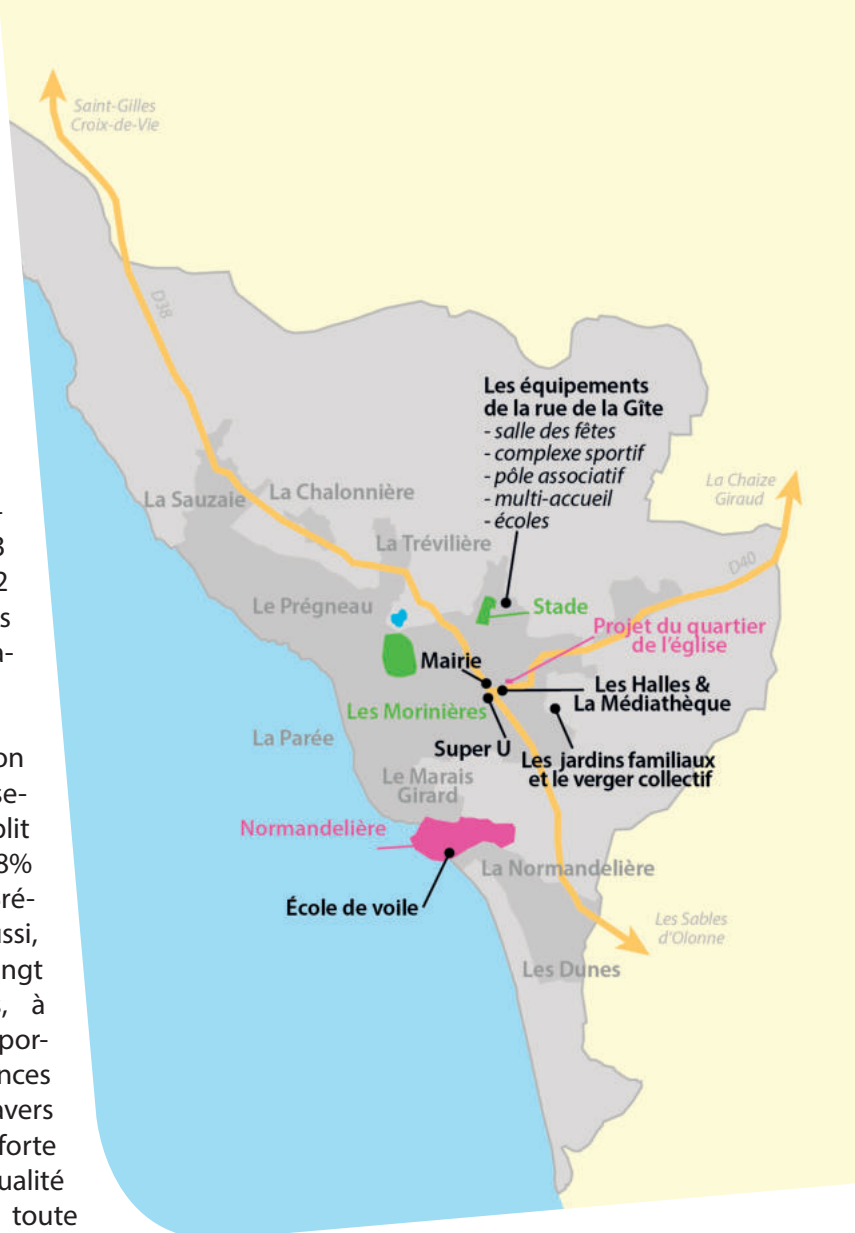
- 5 155 résidents principaux à l'année
- 50 000 personnes accueillies l'été
- 70% d'espaces naturels

L'hébergement touristique se fait principalement dans les 13 campings et les 2 hôtels et dans les nombreuses locations saisonnières.

Si la proportion des résidences secondaires s'établit aujourd'hui à 68% des logements, Brétignolles a réussi, au cours des vingt dernières années, à augmenter la proportion des résidences principales au travers d'une politique forte en faveur de la qualité du cadre de vie, toute l'année.

L'enveloppe urbaine de la commune, caractérisée par un tissu pavillonnaire dense et la quasi-absence de grands ensembles immobiliers, regroupe plusieurs hameaux, à l'origine séparés les uns des autres

(la Sauzaie, la Trévière, la Grégorière...). La zone artisanale du Peuple accueille plus d'une cinquantaine d'entreprises.



La vie des habitants s'organise principalement autour de deux pôles : le centre-ville et le front de mer.

Enfin, entre le centre-ville et la Parée, les 15 hectares du parc des Morinières, véritable poumon vert, constituent aujourd'hui un lieu privilégié de promenade et de loisirs pour les Brétignollais.

Au total, les espaces naturels représentent 72% du territoire de la commune, alternant une grande diversité de paysages.

Le cœur de ville

La zone urbaine est rythmée par deux dynamiques distinctes : le pôle d'accueil touristique concentré en première et deuxième lignes littorales et le pôle de centralité permanent en position rétro-littorale. Ce cœur urbain s'organise lui-même, selon une approche fonctionnelle, autour de 2 sous entités : le quartier des halles et de l'église et le pôle d'équipements et de services de la rue de la Gîte.

Le quartier des Halles et de l'église

En 2009, la ville de Brétignolles-sur-Mer a engagé le réaménagement complet de son centre-ville. La volonté de la municipalité était d'apporter une vraie dynamique dans le centre autour d'une nouvelle offre de logements et de commerces.



À l'emplacement d'une ancienne école, sur une surface de plus de 8 000 m², l'opération a permis de donner un nouveau visage au quartier avec des halles couvertes de 450 m², une médiathèque de 600 m², 18 appartements labellisés BBC et 11 commerces en rez-de-chaussée.

Cette opération d'aménagement s'est inscrite dans une optique de développement durable, avec notamment une chaufferie bois, la valorisation des eaux pluviales, une réflexion globale sur la lumière et une véritable place donnée au piéton.

La réponse architecturale s'est attachée à proposer une identité urbaine forte au projet à travers la qualité des échelles et du volume du bâti et le choix des matières et matériaux (bois, pierre, zinc).

Le 19 mai 2014, cette opération a obtenu le 1er prix de la revitalisation de centre-bourg à l'occasion de la deuxième édition du Prix départemental d'architecture et d'aménagement paysager de la Vendée.

Le quartier des Halles accueille toute l'année un marché hebdomadaire le jeudi et le dimanche. D'avril à septembre, les Halles sont ouvertes 6 jours par semaine. Tous les étés, la place des Halles est, en alternance avec la place de la Parée, un lieu privilégié pour les animations proposées par la Ville.



Chiffres clés

- 450 m² pour les Halles
- 1 médiathèque de 600 m²

Dans le prolongement de cet aménagement, la commune a défendu l'extension du supermarché en cœur de ville, en optimisant le foncier (stockage à l'étage) et en imposant une référence architecturale commune.

Avec les travaux de restructuration du quartier de l'église achevés fin 2019, le centre-ville devient le cœur de la vie brétignollaise à l'année.

Cette dernière opération comprend la construction d'une Maison de Santé et d'un nouvel espace associatif, la requalification de la Maison des Frères et la rénovation du presbytère. Les bâtiments sont reliés les uns aux autres par des cheminements doux qui parcourent le grand parc, cœur vert du projet.

« Le projet propose de révéler le centre historique en s'appuyant sur le « déjà-là » : les édifices patrimoniaux (église, presbytère, maison des frères...), les usages (pétanque, associations, marché...) et le patrimoine paysager (pins, tapis végétal, verger, vues lointaines...). C'est sur ces lignes de force et ces dynamiques urbaines que s'inscrit le projet architectural. L'objectif est de les révéler, de les conforter ou de les amplifier ».

TICA, architectes & urbanistes
BAP, paysagistes

Les espaces paysagers extérieurs offrent plusieurs ambiances qui favorisent par leurs différences de conception la biodiversité au cœur de la ville : grands espaces de pelouse surplombés d'arbres (tilleul argenté, chêne sessile, cèdre de l'Atlas), espaces naturels de jeux, jardin expérimental de fleurs à couper, verger conservatoire d'arbres fruitiers, jardin de simples, jardin méditerranéen et potager pédagogique.

La suppression des ailes du presbytère crée une perspective nord-sud et facilite la circulation piétonne entre la place des Halles et ce nouvel espace de nature. Le patrimoine architectural de l'église, du presbytère et de la Maison des Frères est mis en valeur par des travaux de réhabilitation et des jeux d'éclairage.

Chiffres clés

- 9 000 m² de nouveaux espaces verts
- 20 millions d'euros pour le projet

Ce nouveau lieu de vie permet aux Brétignollais de mieux conjuguer accès aux soins, pratique des loisirs, redécouverte du patrimoine et accès à de nouveaux espaces de nature en ville.





La rue de la Gîte : un pôle de services

Situé au Nord du cœur urbain, le secteur de la rue de la Gîte réunit un grand nombre d'équipements publics d'intérêt collectif. Ce second pôle d'équipements et de services, accessible par des liaisons douces, est entouré par des secteurs récents d'habitat permanent dédié à l'accueil des jeunes ménages.

Le pôle scolaire s'est progressivement étoffé au fil des années. Il accueille désormais les écoles primaires, publique et privée. Ce rapprochement a facilité la mise en place d'un service commun de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

On y trouve également une structure multi-accueil pour les plus jeunes.

Les nombreux équipements sportifs (stade de football, salle de judo et de buddhako, boulodrome, salles de basket et de tennis de table, terrains de tennis) permettent aux associations sportives locales de déployer leurs activités. La salle des fêtes et le pôle associatif affirment la vocation de loisirs de ce secteur bordé par de nombreux espaces verts.



LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Depuis 2001, l'installation de jeunes ménages sur le territoire communal est une des priorités de la Ville qui développe notamment une offre de logement adaptée.

Quatre lotissements communaux pour les jeunes ménages ont ainsi été réalisés avec au total 129 lots dédiés cédés à des prix inférieurs à ceux du marché.

Le dernier lotissement « jeunes ménages » réalisé en 2011 par la commune a été conçu selon une approche environnementale rigoureuse (gestion raisonnée du foncier, d'économies d'énergie et de la ressource en eau, paysagement du quartier).

Le projet a cherché à créer une identité propre à ce nouveau quartier avec le principe des constructions à l'alignement ou la création d'un espace vert central, véritable cœur de quartier, lieu de vie et de convivialité.

La façade maritime

Entre les massifs dunaires au Nord et au Sud, la corniche s'étire entre la Sauzaie et la Normandelière le long de la zone urbaine. La route qui longe l'océan, est doublée de façon continue par une piste cyclable et un sentier piétonnier. La végétation allochtone mise en place dans les années 80-90 a été progressivement remplacée par des plantes indigènes adaptées au bord de mer. Ce travail de renaturation est mis en œuvre par le service des espaces verts de la ville et a fait l'objet de chantiers-écoles.

Les plages

La façade littorale présente une très grande variété géologique et écologique, avec de nombreuses plages surveillées en saison :

- la plage de la Sauzaie, avec son spot de surf renommé
- la plage de la Parée
- la plage du Marais Girard
- la plage de la Normandelière qui abrite l'école de voile municipale
- les plages de Dunes 1 et 2 réputées également pour la glisse nautique

Chaque été, la commune de Brétignolles emploie 21 saisonniers chargés de la surveillance des différentes plages. Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignade, régulièrement effectué par l'Agence Régionale de Santé, place l'ensemble des plages en qualité excellente.



Chiffres clés

13 km
longueur du circuit
Cypres-Gachère

La piste cyclable du littoral

Du camping des Cypres à la Gachère, la piste cyclable, souvent doublée par un sentier piéton, suit le trait de côte. D'une longueur de 13 km, cet axe permet de relier les différentes plages en bénéficiant d'un point de vue incomparable sur l'océan. Il fait partie du réseau cyclable Vélodyssée, dont les 1 400 km longent la côte Atlantique d'Hendaye à Roscoff.

En raison de son importante fréquentation, des zones mixtes piétons-cycles ont été aménagées pour faciliter la coexistence des différents modes de déplacement doux. Depuis 2015, des panneaux incitent les cyclistes à modérer leur vitesse sur l'ensemble du parcours.

Les grands projets

L'ambition portée par l'équipe municipale est de passer du statut de petite commune balnéaire familiale à celui d'une station littorale attractive et reconnue pour la qualité de son cadre de vie et de son environnement naturel et paysager, de ses équipements et de ses services. Dans la même dynamique que la restructuration du centre-ville, des projets structurants et complémentaires pour l'attractivité de Brétignolles-sur-Mer sont en cours sur la façade littorale.



Le pôle nautique et touristique de la Normandelière

Le site historiquement dédié au nautisme est associé à l'ambition portuaire de la commune, particulièrement depuis les années 2000. Le projet de port de plaisance autorisé en juillet 2019 a finalement été abandonné en 2021 par la Communauté d'agglomération, porteuse du projet. Depuis la commune a engagé une large concertation autour des 3 enjeux suivants :

- Faciliter et sécuriser l'accès à la mer : assurer l'avenir de la pratique historique de plaisance à la Normandelière en permettant à la fois d'accueillir des bateaux et d'assurer leur accès à la mer.
- Développer l'attractivité hors saison : proposer des aménagements et activités dont l'usage ou l'attrait s'étend au-delà de l'été et positionne Brétignolles-sur-Mer comme une ville littorale dynamique et attractive toute l'année.
- Prendre en compte la dimension naturelle et paysagère du site : concevoir un projet intégré à son environnement en limitant les impacts sur les espaces non artificialisés et en les valorisant.

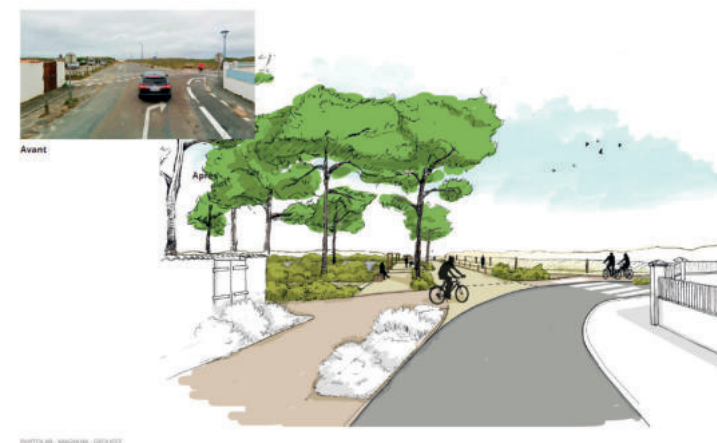
Le réaménagement des accès aux plages des Dunes

À l'automne 2021, les accès principaux aux plages de Dunes 1 et 2 ont été modifiés, les enrochements ont été supprimés et des plateformes sur pilotis ont été installées pour accueillir, dès l'été, les postes de secours directement sur la plage. Pilotées par la Communauté de communes en partenariat avec le Conservatoire du littoral, l'ONF et la commune, ces opérations ont été entreprises dans l'intérêt unique de la préservation de l'environnement et du rétablissement du trait de côte, impacté par l'érosion.

À Dunes 1 tout particulièrement, cet aménagement bouleverse le paysage, les usages habituels et il modifie les conditions d'accès mais ces travaux participent à une vision globale dont

le premier objectif est de maintenir et d'améliorer la qualité de vie sur ce lieu, cher aux Brétignollais, aux pratiquants des sports de glisse et à tous les touristes de passage.

Des études de maîtrise d'œuvre confiées au groupement PHYTO LAB/MAGNUM/GEOUEST ont été lancées en 2021 pour un réaménagement complet de la voie d'accès et des stationnements et la requalification des différentes activités associées au site. La livraison de cet aménagement sera effective pour l'été 2023. Il offrira de nouvelles perspectives sur le milieu dunaire, confortera le travail de renaturation et proposera des espaces conciliant protection du milieu et usages touristiques.



Le renouvellement urbain de la Parée

Point de départ du développement de la station balnéaire dans les années 50, le cœur historique de la Parée renvoie à une image vieillissante et ne tire pas partie de tous les atouts du site à commencer par la présence de la mer.

En 2019, la commune a engagé une opération de renouvellement urbain, avec l'appui de l'EPF de la Vendée et de Vendée expansion qui conduira à la création, fin 2022, d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC). Le projet urbain dont les études ont été confiées au groupement MAGNUM/PHYTO LAB/TUGEC s'appuie notamment sur la trame verte et bleue comme support de requalification du quartier.

1-2 La stratégie de développement durable

À partir des années 60, le modèle de développement de Brétignolles-sur-Mer est celui d'une station balnéaire organisée autour de l'accueil des familles en résidences secondaires ou en campings. Véritable aubaine pour la population locale, ce développement a permis de faire prospérer l'artisanat du bâtiment et le commerce local. Néanmoins ce modèle d'urbanisation extensif a atteint ses limites.

En 2001, avec un parc de logements composé de 85% de résidences secondaires, principalement sous la forme pavillonnaire, et la construction tous les 10 ans de grands programmes immobiliers en bord de mer, Brétignolles possédait le plus mauvais ratio résidences principales/ résidences secondaires du littoral vendéen.

À partir de ce constat, l'équipe municipale en 2001 a souhaité proposer un projet de développement alternatif visant à limiter l'urbanisation croissante, et plus particulièrement la construction de résidences secondaires et l'habitat diffus, consommateurs d'espaces agricoles.

Le projet municipal est le fruit d'une réflexion ancienne et permanente qui trouve écho dans un ensemble d'interrogations :

Comment assurer l'épanouissement de tous les habitants ?

Comment assurer un développement communal équilibré et cohérent avec l'évolution démographique et touristique de Brétignolles-sur-Mer ?

Comment concilier la préservation de l'environnement et le développement d'un territoire littoral ?

Comment satisfaire les besoins de logements tout en maîtrisant l'urbanisation et l'augmentation des prix des terrains ?

L'ambition de la municipalité est d'œuvrer pour faire de Brétignolles-sur-Mer une « ville-centre » au sud du territoire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

La mise en œuvre de cette ambition repose sur 5 axes d'actions à plus ou moins long terme, qui trouvent notamment dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 avril 2019 leur traduction réglementaire.

Chiffres clés

• 6 500 habitants en 2030

• 129 lots jeunes ménages

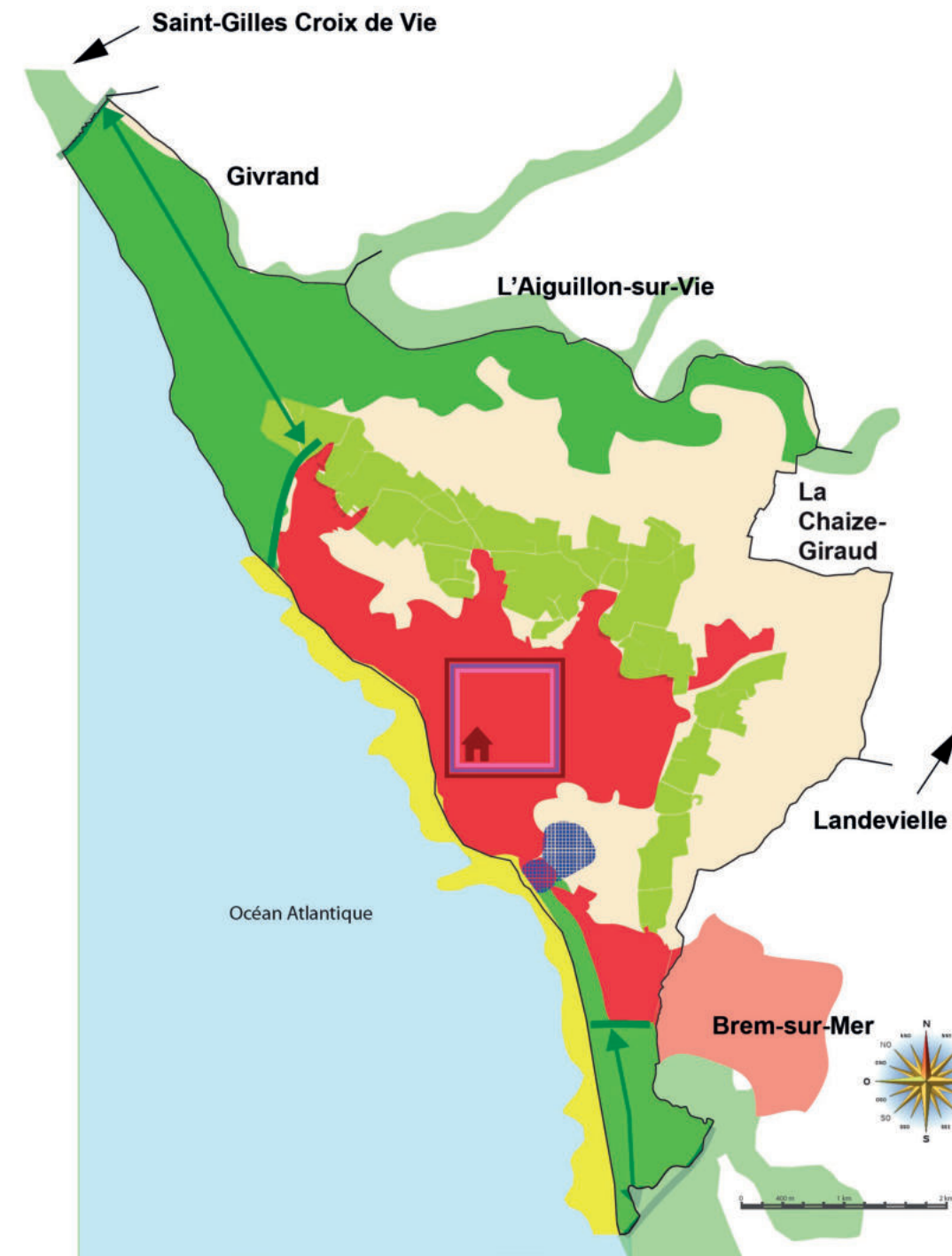
1. Atteindre 6 500 habitants en 2030

2. Libérer des gisements fonciers en cœur de ville


3. Favoriser l'attractivité économique du territoire


4. Matérialiser une ceinture verte

5. Irriguer l'agglomération de connexions naturelles



Objectif 1 : Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire

 Privilégier une localisation organisée des secteurs de développement de l'urbanisation en mobilisant prioritairement les secteurs situés au sein de l'agglomération


 Accueillir une population permanente d'environ 6500 habitants à l'horizon 2030
Faciliter la réalisation d'une centaine de logements par an
Assurer la production de logements sur la base d'une densité moyenne de 25 lgts /ha

Objectif 2 : Accompagner et renforcer l'attractivité et le dynamisme de la commune


 Assurer le maintien de l'offre en équipements publics


 Maintenir et dynamiser l'offre commerciale de proximité au sein de l'agglomération


 Prendre en compte et permettre le développement des activités en lien avec la mer


 Mettre en œuvre à la Normandelière, dans une opération d'aménagement limitée à une douzaine d'hectares, le projet portuaire, d'un millier d'anneaux, et de loisirs.

Objectif 3 : Préserver et valoriser le cadre de vie de la commune

 Préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire grâce à la protection des espaces naturels cohérents **terrestres** constitutifs de la trame verte et bleue

 Préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire grâce à la protection des espaces naturels cohérents **maritimes**, constitutifs de la trame verte et bleue

 Mettre en place le projet communal de ceinture verte afin d'assurer une continuité durable des espaces naturels en frange Est de l'agglomération

 Assurer une protection durable des deux coupures d'urbanisation identifiées

La ceinture verte

La création d'une ceinture verte qui symbolise un rempart naturel au développement urbain est un projet à long terme qui dépasse l'échéance du PLU.

Lancée en 2002, la ceinture verte de Brétignolles-sur-Mer délimite une zone verte protégeant la profession agricole contre le risque d'une urbanisation rétro-littorale affectant les surfaces agricoles actuelles. Cet espace fait l'objet d'un plan de gestion raisonnée permettant de réhabiliter et valoriser les parcelles, en leur attribuant un véritable statut de protection.

Initialement, le projet de ceinture verte avait pour but de mettre en valeur les friches existantes en un

Chiffres clés

- 15 000 arbres plantés
- 426 ha de ceinture verte
- 90 ha communaux

boisement de qualité et en faire un lieu de promenade pour les Brétignollais et les estivants. Son objectif était triple : mettre un terme à certaines nuisances supportées par les riverains des zones de friches (risque d'incendie, dégâts causés par le gros gibier, etc.), valoriser le

patrimoine naturel de la commune et renforcer l'identité touristique de Brétignolles-sur-Mer.

Depuis 2002, ce projet a évolué grâce à la participation des exploitants agricoles et de la Chambre d'Agriculture de Vendée. En effet, le périmètre de la ceinture verte a été redéfini en 2010 pour y intégrer des parcelles agricoles et constituer ainsi un véritable cordon vert allant de la Sauzaie aux Dunes, sur une superficie de 426 hectares.

La ceinture verte est aujourd'hui conçue comme un espace naturel à préserver aux di-

mensions et vocations multiples (agriculture, gestion forestière, accueil du public, jardins familiaux, valorisation environnementale...). À l'heure actuelle, les terrains achetés ou en cours d'achat, par des acquisitions à l'amiable, représentent 95 ha.

Les premiers travaux de boisement

La ceinture verte s'est concrétisée avec la réalisation par l'ONF (Office National des Forêts) des premiers travaux de plantation (de résineux et de feuillus) et d'entretien sur près de 24 ha de parcelles communales, sur les secteurs de la Chalonnaire et de Bellevue.

Un diagnostic écologique des mares a également été réalisé. Il a permis d'inventorier les grenouilles, tritons et autres amphibiens présents dans et autour des mares et de définir les travaux de dégagement et de curage à réaliser pour améliorer le fonctionnement de ces milieux. Une deuxième opération sur le boisement naturel de la Sauzaie a ensuite été engagée. Les travaux ont notamment permis de dégager un sentier de promenade autour du parking de la rue des Tailées.

Au total, plus de 15 000 arbres ont été plantés sur l'ensemble du territoire communal pour offrir à la commune un boisement de qualité, à vocation paysagère, urbanistique (limitation de l'expansion territoriale du bourg) et écologique. Dans le cadre de cette opération, la végétation existante a été valorisée pour favoriser la biodiversité : recrûs naturels, haies, mares, hibernaculum, milieux ouverts à préserver...

Le plan de gestion et le partenariat avec la profession agricole

En juillet 2010, la ville et la Chambre d'Agriculture de Vendée ont signé une convention visant à élaborer un plan de gestion : définition de l'occupation du sol des parcelles, analyse du potentiel agricole, écologique ou forestier, proposition des orientations de gestion et des travaux.

À la suite du plan de gestion élaboré avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs, un protocole d'accord a été signé le 8 juin 2012 entre les 3 partenaires pour définir le cadre général des relations entre la ville et la profession agricole.

Ainsi, en cas de vente d'une parcelle de la ceinture verte, des priorités d'achat ont été déterminées entre la profession

agricole et la commune en fonction des orientations de gestion définies pour chaque parcelle dans le plan de gestion. Par exemple : s'il s'agit d'une parcelle exploitée ou dont l'orientation est de redevenir agricole, la profession agricole est prioritaire. Au contraire, s'il s'agit d'une parcelle à vocation environnementale, c'est à la ville que revient la priorité d'acquisition.

En août 2012, une nouvelle convention a été signée entre la Commune et la SAFER Poitou-Charentes afin de mettre à la disposition de la commune, différents outils de surveillance et de gestion foncière des parcelles. Cette convention a été préalablement validée par les exploitants agricoles.



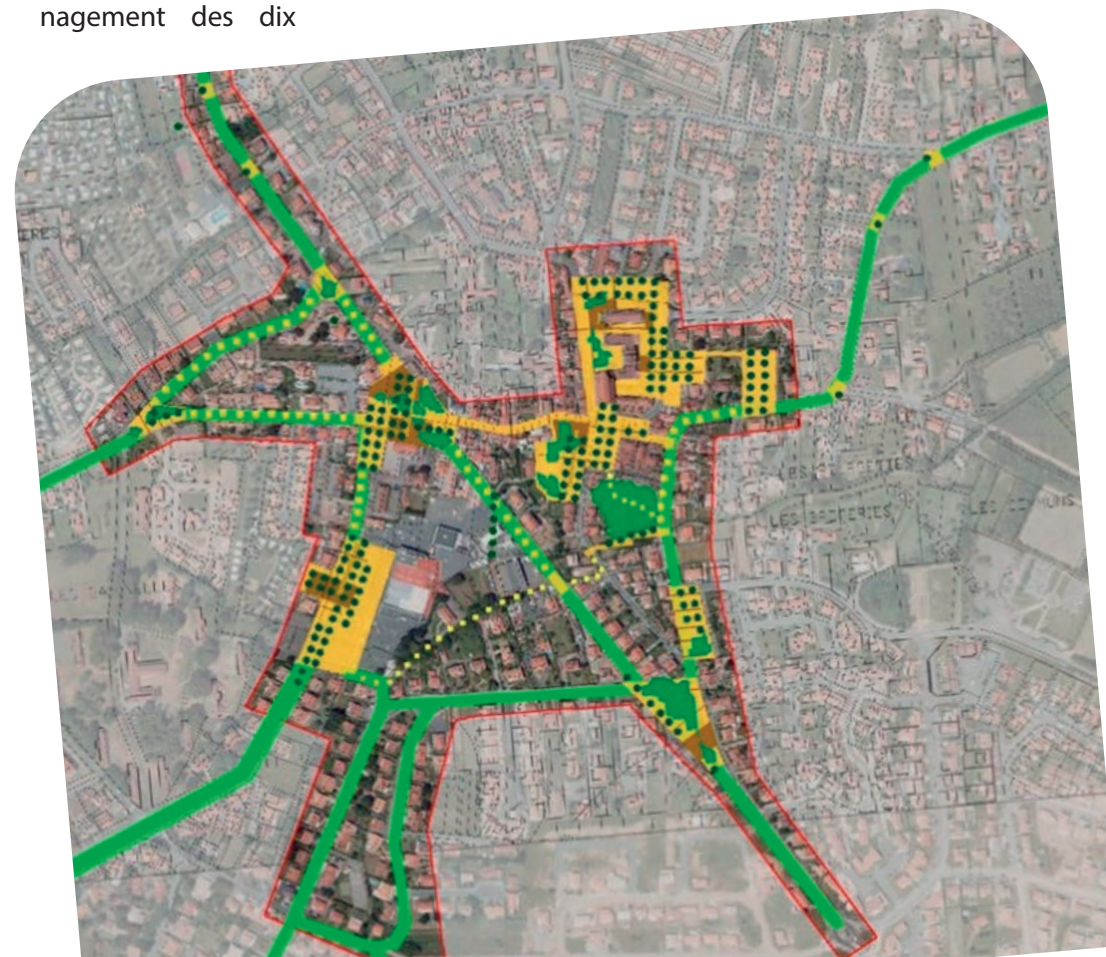
Le plan vert

Le diagnostic paysager réalisé en 2008 sur l'ensemble du territoire communal a mis en évidence à la fois la grande richesse d'unités paysagères mais également l'insuffisance des interconnexions entre elles, plus particulièrement au sein de l'enveloppe urbaine.

Le plan vert élaboré à l'issue de ce diagnostic a fixé quelques grandes orientations paysagères déclinées en fiches actions. Les orientations suivantes ont guidé les travaux d'aménagement des dix

dernières années :

- tisser une trame verte en milieu urbain permettant de renforcer des liens entre les différentes unités paysagères par des liaisons douces ;
- paysager le milieu urbain en fonction de l'influence des unités paysagères ;
- créer un cœur vert en centre-ville avec le verdissement des axes principaux à l'instar des boulevards du Nord et du Sud du centre-ville.



Exemple d'une fiche action : « Organiser le cœur de bourg »
(secteur de l'Hôtel de ville rue de l'église, boulevards du Nord et du Sud).

De nombreux aménagements sont réalisés en régie par le service Espaces verts. Pour la conception ou la réhabilitation des espaces verts, les pratiques suivantes ont été systématisées :

- utiliser le mélange terre-pierre en zone urbaine ;
- privilégier des plantes vivaces en lien avec la charte chromatique du plan vert ;
- utiliser massivement les espèces locales soit par semis, soit par transplantation ou plantation ;
- récupérer des graines à disposition sur le territoire communal afin de conserver la biodiversité génétique.

Le plan vert a contribué fortement à la renaturation des espaces urbains et a généré de nombreux gains : renforcement de la biodiversité, économie de la ressource en eau mais également économie financière.

Le boulevard du Sud avant et après sa renaturation (2008-2018).



AVANT



APRÈS

Les déplacements

Le maillage routier du territoire communal est dense et hiérarchisé. Il facilite l'accès au littoral. Ce maillage est soutenu par un réseau de circulations douces dont la vocation de loisirs prédomine.

Si les pistes cyclables favorisent l'accès au littoral ou privilégient les liaisons vers les itinéraires touristiques structurants du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le déploiement de ces circulations douces vise aussi la desserte des équipements publics d'intérêt collectif ainsi que des secteurs d'habitat permanent. Ce déploiement s'inscrit dans un schéma directeur d'éco-mobilité.

Confort et sécurité sont au cœur des priorités brétignolaises, avec une volonté d'aller plus loin en proposant également des services favorisant les déplacements à vélo : accroissement du nombre de parkings, création de stations de recharge pour vélos électriques et identification précise des offres des professionnels locaux du cycle.

En 2022, la Ville de Brétignolles-sur-Mer consacre 180 000 € au vélo (parkings, voies vertes, chaussée à voie centrale banalisée, aménagements divers...).



— Pistes existantes
- - - À créer en site propre ou voies partagées

Dans le baromètre des villes cyclables 2021 réalisé par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), la commune de Brétignolles-sur-Mer se place en 2^e position sur celui des communes de la Région Pays de la Loire et en 3^e position sur celui du palmarès des bourgs et villages. Des places honorables venant conforter les choix de la Ville pour favoriser les déplacements cyclables.

La commune est également desservie par une ligne régulière de bus depuis les gares de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

et des Sables d'Olonne. Cette liaison de transport collectif est renforcée pendant la saison pour permettre la desserte des plages du littoral brétignollais. Pour l'été 2022, une navette estivale dédiée assurera une liaison quotidienne entre le centre-ville et la plage de Dunes 1.

Enfin, dans le cadre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, la ville a entrepris de nombreux travaux visant à faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.

Les actions pour le développement durable

La gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui est en charge de la collecte des déchets ménagers, a mis en place une redevance incitative. Cette mesure a pour but d'inciter chacun à recycler encore davantage pour produire moins d'ordures ménagères. Cet acte citoyen est facilité par la politique du syndicat mixte chargé du traitement des déchets ménagers qui permet de recycler tous les emballages. Chaque résidence principale bénéficie d'un forfait annuel de 17 levées pour les ordures ménagères et d'un ramassage des déchets recyclables tous les 15 jours.

Les points d'apport volontaire

En complément de la collecte, les points d'apport volontaire (PAV) permettent le dépôt des déchets ménagers selon leur catégorie. Depuis 2017, ces PAV sont enterrés pour améliorer leur intégration dans l'environnement.

Les bacs à marée

De septembre à juin, des bacs à marée sont disposés sur les plages de Dunes 1, Dunes 2, la Sauzaie, la Normandelière, Pont Jaunay et la Parée. Ils permettent de recueillir et de trier les déchets ramassés sur la plage par les promeneurs.



Objectif : zéro poubelle

Supprimer les poubelles des espaces publics, c'est inciter chacun à agir pour tous ! La Ville de Brétignolles-sur-Mer a fait le choix de supprimer la quasi-totalité de ses poubelles publiques. Ces dernières étaient trop souvent remplies sans fin et sans distinction, rendant impossible le tri sélectif.

L'objectif de cette initiative est d'inciter à changer les habitudes. Ne nous demandons plus pourquoi il n'y a pas de poubelle, mais pourquoi il y a autant de déchets ! Passons donc du zéro poubelle au zéro déchet ; et pour les débris qui restent malgré tout, ramenons-les chez nous pour les trier ou/et les composter.





La lutte contre le gaspillage des ressources

La ressource en eau est quantitativement et qualitativement très fragile en Vendée, surtout pendant la période estivale. Pour protéger celle-ci, la commune a mené plusieurs actions : audit des consommations en eau dans les bâtiments communaux en 2009, mise en place de limiteurs de débit, changement de la robinetterie ou encore suppression des douches de plages. Elle a également engagé en 2007 un premier diagnostic énergétique de son parc immobilier suivi d'un programme de travaux de rénovation.

Entre 2019 et 2021, ces premiers diagnostics ont été complétés sur des audits énergétiques sur les principaux bâtiments publics visant à abaisser fortement leur consommation énergétique ou à rechercher des alternatives en termes de source d'énergie. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les 1 422m² de toitures de la salle de tennis et du centre technique municipal. Un nouveau projet de panneaux solaires en autoconsommation permettra dès 2023 de produire + de 60% de l'électricité consommée par les différents équipements municipaux situés rue de la Gîte.

Des plages sans tabac

Enjeu de santé publique mais aussi environnementale (pollution de l'eau), la ville étend en 2022 à l'ensemble de ces plages, en partenariat avec la Ligue contre le cancer le dispositif « plage sans tabac », dispositif essentiellement préventif.



La fin du nettoyage mécanique des plages

Pour préserver ces milieux naturels fragiles, un nettoyage raisonné des plages est mis en place chaque année. Cette action vise à atteindre 3 objectifs : enlever les macrodéchets, limiter l'érosion dunaire et préserver la laisse de mer.

Progressivement, le nettoyage mécanisé par cribleuse (ne permettant pas de séparer les lasses de mer naturelles des déchets anthropiques) a été abandonné au profit d'un nettoyage manuel afin de collecter sélectivement et à pied les déchets anthropiques. Aucun engin mécanique n'est utilisé hormis pour l'évacuation des déchets. Les plages sont nettoyées lors des périodes de fréquentation touristique et avant chaque période de vacances.



La lutte contre les espaces invasives

La protection des espèces locales et de la biodiversité implique une gestion des espèces invasives animales et végétales.

Plusieurs espèces végétales invasives sont présentes à Brétignolles-sur-Mer comme l'herbe de la pampa, le Yucca Gloriosa, l'ailante glanduleux, le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) ou la vergerette du Canada. Les agents des services municipaux limitent leur présence en pratiquant un arrachage mécanique sur les zones urbanisées et sur les espaces naturels. Ils sont également chargés de sensibiliser les riverains à cette problématique pour les inciter à ne pas utiliser ces espèces.

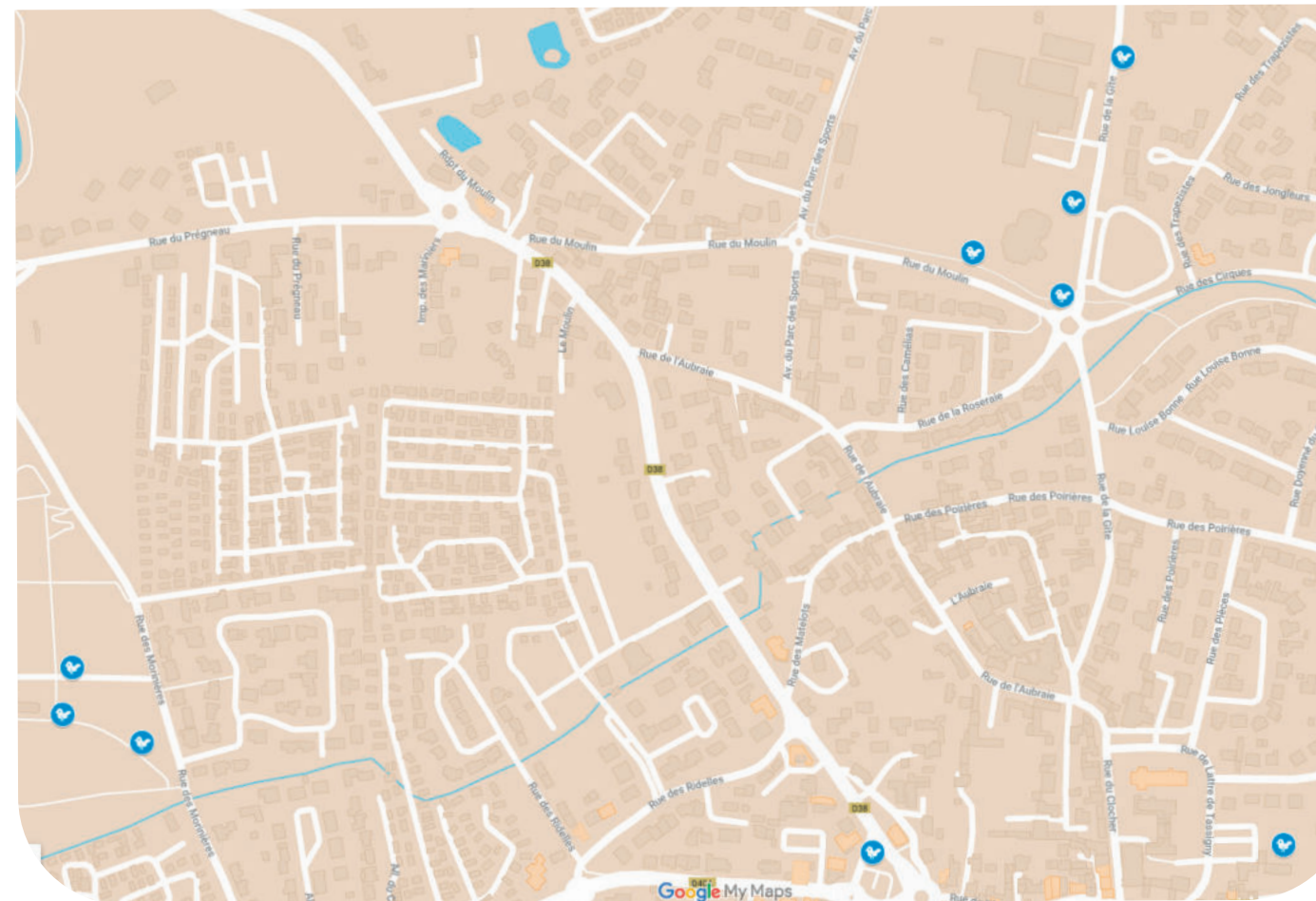


Originnaire du bassin méditerranéen, la chenille processionnaire du pin est aujourd'hui très présente dans les secteurs urbains les plus boisés. Plusieurs méthodes de lutte sont conjointement mises en œuvre sur le territoire communal :

- la lutte biologique par pulvérisation à l'automne des biotoxines produites par une bactérie, le *Bacillus thuringiensis*, sur les pins infestés ;

- la lutte mécanique, dite « échenillage », est mise en place pour les surfaces plus réduites (petits espaces verts et arbres d'alignements) ;

- la lutte naturelle menée par des prédateurs comme les mésanges ou les chauve-souris, qui régulent les populations de chenilles processionnaires ou papillons dans les zones à faible pression comme le parc des Morinières.



Plan de localisation des nichoirs à mésanges installés à Brétignolles-sur-Mer

La lutte contre la pollution visuelle

Le règlement local de publicité

La municipalité de Brétignolles-sur-Mer mène une politique ambitieuse en matière de lutte contre la pollution visuelle pour préserver la qualité des paysages et du cadre de vie.

Anticipant les dispositions du Code de l'environnement, la commune a adopté en 2011 un nouveau règlement local, remplaçant celui de 1990. Ce règlement, qui vient en complément des règlements nationaux, définit les prescriptions applicables aux dispositifs de publicité.

La municipalité a engagé dès 2010 une action de lutte contre la publicité illégale sur le territoire brétignol-lais. Ce travail conduit par la Commission Environnement a permis l'enlèvement de 125 dispositifs publicitaires en infraction.

L'enfouissement des réseaux

Dans le même temps, à l'occasion des travaux de modernisation des voies et des espaces publics, la commune, en partenariat avec le SYDEV, a effacé de nombreux réseaux de distribution et d'électricité et de télécommunications. Elle entreprend des travaux d'embellissement des transformateurs par l'intermédiaire d'un artiste local.

L'éclairage public : la réflexion sur la trame noire

En 2021, la commune a entamé la révision de son Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Ce document de référence fixe les grandes orientations en matière d'éclairage urbain. Il redéfinit les principes d'éclairage et de mise en valeur de la commune en fonction de la hiérarchisation des espaces. Le SDAL doit s'adapter aux besoins concrets de la commune. Il doit être pragmatique et fonctionnel tout en répondant à 3 objectifs : la sécurité des déplacements, l'économie d'énergie et la préservation de la trame noire qui correspond à la biodiversité nocturne et ses corridors écologiques.

Dans cette démarche, la commune est accompagnée par le SYDEV, Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée. Plusieurs aspects sont étudiés : les temps de fonctionnement, le taux d'abaissement de la luminosité sur certaines plages horaires et la couleur d'éclairage ayant une incidence sur la biodiversité et sur les ambiances.

Suite à une première phase de travail, de nouveaux horaires ont été définis dans cet objectif d'un éclairage différencié : bien éclairer lorsque cela est nécessaire. Dans cette dynamique, un plan de remplacement pluriannuel des lampes a été élaboré afin de privilégier des éclairages LED plus performants.



Suppression des dispositifs publicitaires à l'entrée du quartier des Dunes.

Chiffres clés

- 2011 adoption du RLP
- Éclairage : 37% de réduction de temps de fonctionnement annuel



1-3 Acteurs et ressources mobilisés

Les moyens humains et financiers

La politique environnementale de la commune repose sur une approche transversale tant dans son élaboration par les élus que dans sa mise en œuvre par les services municipaux, mais le service Espaces verts reste son principal contributeur.

Il se compose de 11 agents titulaires (1 chef de service + 10 agents), de 3 agents saisonniers (de mars à août).

Il a recours régulièrement à l'apprentissage ce qui permet de renforcer le service tout en formant des jeunes au métier de jardinier.

Chaque agent a la possibilité de se former au cours de sa carrière. L'accent est notamment mis sur les formations tournées vers les pratiques respectueuses de l'environnement (les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires, reconnaissance de la flore locale, savoir-faire anciens).

Avec le projet du quartier de l'église ou celui du verger collectif les espaces verts gérés par la commune se

Chiffres clés

• 85% des dépenses de fonctionnement « espaces verts » sont consacrées au personnel en 2021

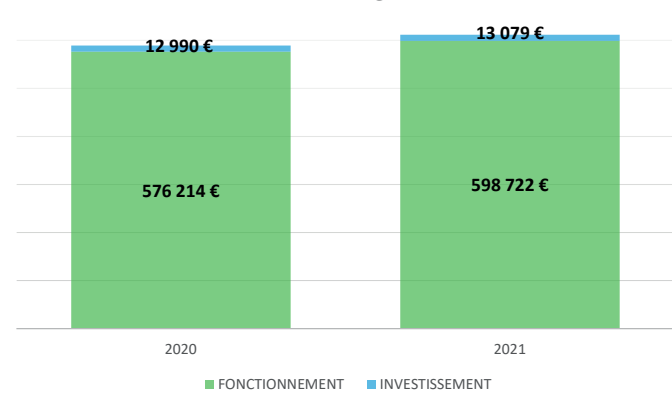
• 15 agents

sont enrichis de jardins thématiques qui impliquent un plan de formation spécifique (animation, éducation à l'environnement, pratiques potagères et fruitières, art topiaire,...).

Depuis octobre 2021, la commune a complété son équipe en recrutant une chargée de mission environnement.

Ce poste permettra d'impulser une nouvelle dynamique et de renforcer la cohérence environnementale des actions conduites par la collectivité.

DÉPENSES CONSACRÉES AUX ESPACES VERTS



Les partenaires de la commune

Pour mener à bien ses différentes missions, la ville sollicite de nombreux partenariats associatifs ou institutionnels. En voici quelques exemples...

La commune travaille en partenariat avec le lycée Nature de la Roche-sur-Yon dans le cadre de chantiers de renaturation du littoral ou avec l'association Asfodel Ariane, implantée à Saint-Hilaire-de-Riez, spécialisée dans le champ de l'insertion pour la remise en sécurité des sentiers pédestres de la corniche après l'hiver ou la fauche de la roselière du parc des Morinières.

L'entretien de certaines parcelles communales (ferme de la Normandelière) est traité en éco-pâturage avec des vaches mises en place par un agriculteur local. Un projet d'éco-pâturage est également à l'étude afin d'entretenir les espaces enherbés du parc des Morinières.

Sur les massifs dunaires, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie intervient en complément des services municipaux.

La commune sollicite aussi l'appui et le conseil du CAUE de la Vendée sur la plupart de ses projets,

et plus particulièrement pour cette candidature à la 3e fleur. Le CAUE accompagne également les projets de construction des particuliers dans le cadre de la phase d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enfin, Brétignolles bénéficie des nombreuses initiatives d'éducation à l'Environnement proposées par le milieu associatif (ramassage des déchets, découverte des milieux sensibles,...).



Quelques partenaires

Le CAUE 85, Asfodel Ariane, Le Lycée Nature, La Communauté de communes, L'ONF, Le Conservatoire du Littoral, L'Office du Tourisme L'ADEV, COORLIT85...



#2



Le paysage
un patrimoine préservé
et mis en valeur

2-1 Les grandes unités paysagères

Le territoire brétignollais, structuré par la présence de l'eau se compose de plusieurs grandes unités paysagères. Le long du trait de côte, la corniche, sur laquelle s'appuie une agglomération urbaine dense, bordée au nord et au sud par deux grands massifs dunaires remarquables. À l'intérieur des terres, les espaces agricoles, qui s'insèrent dans un maillage bocager lâche, sont entrecoupés de zones boisées et de marais. Le réseau hydraulique constitue une trame bleue composée de zones humides et de six cours d'eau. La qualité des paysages et des milieux naturels qui caractérise le territoire brétignollais recouvre huit types de zonages d'inventaires et de protections réglementaires différents.



La côte rocheuse

La côte brétignollaise alterne jolies criques et plages sablonneuses. Le rocher Sainte-Véronique semble défier les éléments en s'avancant dans la mer.

Pour les spécialistes, l'estran rocheux et les falaises de Brétignolles-sur-Mer sont reconnus pour la richesse de leur patrimoine géologique. La série paléozoïque de Brétignolles constitue en effet une référence en raison de la diversité des roches exposées et l'aspect spectaculaire des déformations qu'elles ont enregistrées. L'estran recèle également des formations d'âge quaternaire qui ont permis, sur la plage de la Parée, la découverte de restes d'Eléphant antique (*Elephas antiquus*).

Plus communément, à marée basse, la pêche à pied est pratiquée sur les plages du Marais-Girard et de la Normandelière. La côte rocheuse abrite également de nombreux massifs d'hermelles.



Les massifs dunaires

Le cordon dunaire, constitué des dunes de la Sauzaie au nord et des dunes de la Gachère et de la Garenne au sud, marque la séparation entre l'océan et la campagne. Il assure une protection contre la mer et participe à la diversité biologique et à l'équilibre sédimentaire de la bande littorale en assurant des échanges réguliers avec la plage.

La Sauzaie

Classées par un décret du 23 avril 1997 et intégrées au dispositif NATURA 2000, les dunes du Jaunay et de la Sauzaie sont parmi les plus belles dunes d'Europe. Elles comprennent l'une des plus belles stations d'*Omphalodes littoralis* (Cynoglosse des dunes). Ce cordon dunaire exceptionnel est néanmoins fragilisé par les pressions anthropiques et la sur-fréquentation estivale, par l'évolution du milieu et par l'érosion naturelle.

En 2012, à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles et du Conservatoire du Littoral, l'élaboration d'un nouveau plan de gestion a été proposée à l'ensemble des acteurs autour de 3 objectifs : spatialiser les fonctions et rationaliser les cheminements, préserver les caractéristiques des milieux dunaires et favoriser les bons comportements. Depuis, de nombreuses actions ont été mises en œuvre conciliant préservation de la dune et usages historiques. ont été mises en œuvre conciliant préservation de la dune et usages historiques.

La Gachère

Le massif dunaire de la Gachère comme celui de la Sauzaie présente un écosystème rare. Il est également en partie classé (1983) et intégré au périmètre NATURA 2000. Son plan de gestion a permis, plus tôt que pour le massif de la Sauzaie, de conduire un certain nombre d'actions visant à canaliser le public (pose de ganivelles et de clôtures 3 fils, panneaux et actions de sensibilisation...).



Le marais et les zones humides

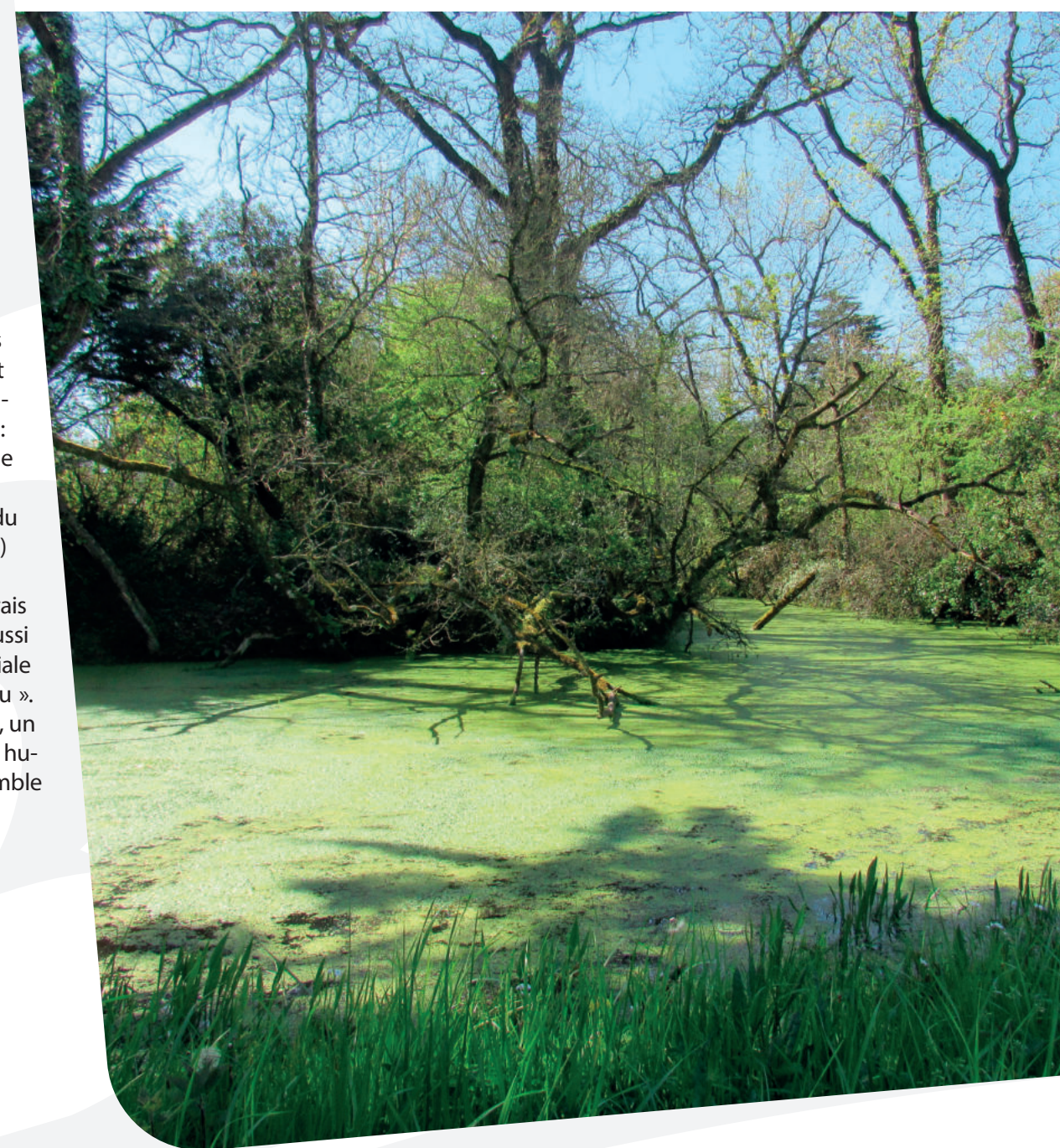
Composées de marais et de prairies humides, les zones humides représentent 465 ha, soit 17% du territoire de la commune. Elles permettent la régulation du régime hydraulique (stockage en période de crue et restitution progressive en période de basses eaux) et l'épuration des eaux superficielles lorsqu'elles sont chargées en éléments nutritifs (azote et phosphore) et en matières organiques ou minérales en suspension. Elles confortent la biodiversité et contribuent à la variété et à l'esthétique du paysage rural et périurbain.

Au nord, le marais s'étend le long du Jaunay, au sud, en bordure de l'Ecours et de l'Auzance. On recense une zone humide d'importance nationale (ONZH) sur le périmètre : « Marais d'Olonne » (FR 51100501).

Au regard de la qualité exceptionnelle de ces milieux, ces sites bénéficient également de nombreux inventaires et protections réglementaires. Ils sont ainsi reconnus d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitat » :

- dunes, forêt et marais d'Olonne (FR 5200656 – 2 850 ha).
- dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay (FR 5200655 – 1 137 ha)

Le site « Dunes, forêt et marais d'Olonne » (FR 5212010) est aussi une zone de protection spéciale au titre de la Directive « Oiseau ». Au-delà des secteurs de marais, un inventaire complet des zones humides a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal.



Le bocage et les boisements

Sur la grande majorité du territoire, le maillage bocager, constitué de 82 km de haies, est lâche (entre 27 et 60 ml/ha). Quelques secteurs présentent des densités bocagères moyennes à denses (> 60 ml/ha) au nord-est de la

commune ou le long de l'Écours.

170 ha d'espaces boisés ont été recensés sur le territoire communal, principalement dans l'espace agricole en arrière de l'agglomération. Ces éléments boisés constituent des réservoirs biologiques situés en grande majorité dans la ceinture verte.

Les principaux massifs boisés sont celui du Pont Jaunay (incluant le camping des Cyprès), celui situé entre le Petit Pont et le quartier de la Sauzaie, celui du château de Beaumarchais, celui situé le long de l'Écours autour de la Goronière, et celui situé autour du lieu-dit les Conches Arrochaudes.

Certains de ces boisements bénéficient de la protection des Espaces Boisés Classés (EBC) pour une superficie de 54 ha.

La forêt domaniale d'Olonne, représentant environ 46 ha, est gérée par l'Office National de la Forêt. À cela s'ajoutent 46,5 ha de terrains appartenant au Conservatoire du Littoral et soumis au régime forestier.

Enfin, l'analyse du tissu urbain met en évidence une trame boisée d'importance très variable en agglomération, principalement constituée de pins maritimes. Le Plan Local d'Urbanisme propose une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui assure la préservation de ces boisements diffus.

Les trames vertes et bleues

Derrière la description des grands paysages, on peut mesurer la qualité des principaux milieux qui composent la trame verte et bleue.

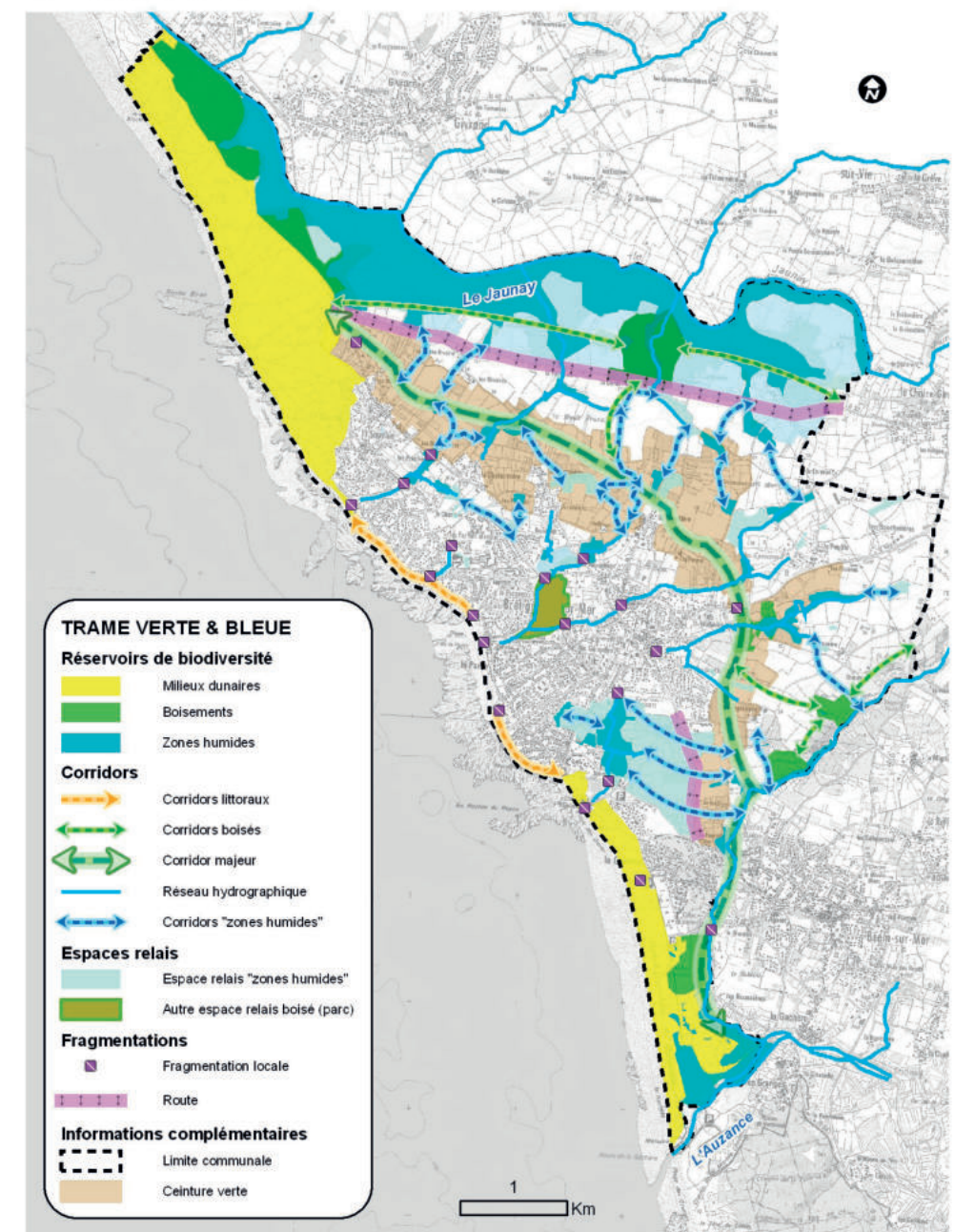
La sous-trame boisée comprend les boisements et les zones bocagères plus ou moins denses. Les espaces verts au sein de l'enveloppe urbaine, comme le parc des Morinières, peuvent, de par leur superficie, représenter des espaces relais quand leur gestion permet à la biodiversité de s'exprimer. Les principaux réservoirs de biodiversité boisés de la commune sont les dunes boisées, les boisements du vallon de l'Écours (en limite communale avec Brem-sur-Mer) et le parc du Château de Beaumarchais au nord de la commune. Le bocage moyen à dense ainsi que les nombreux bosquets présents au sein de la ceinture verte sont autant d'espaces relais relatifs à cette sous-trame.

La sous-trame humide comprend les cours d'eau non busés et les zones humides d'intérêt écologique comme le ma-

rais du Jaunay au nord, le marais de l'Auzance au sud, le Marais-Girard au centre ainsi que les boisements humides du vallon de l'Écours à l'est.

Il convient d'y ajouter la sous-trame littorale qui comprend tous les milieux naturels terrestres littoraux : haut de plage, dune blanche mobile, dune grise fixée, pannes dunaires, dune boisée et boisements littoraux, marais littoral. Les dunes de la Sauzaie (au nord) et de la Gachère (au sud) constituent les principaux réservoirs littoraux de biodiversité.

Dans ce contexte la ceinture verte apparaît comme un espace privilégié pour assurer une continuité fonctionnelle Nord/Sud des sous-trames boisées, humides et littorales. Au sein de l'enveloppe urbaine, les connexions entre les milieux littoraux et l'intérieur des terres sont plus limitées. Toutefois les espaces naturels qui ponctuent la zone urbaine offrent, compte tenu des choix de gestion de la collectivité, des continuités écologiques.



2-2 Les ambiances paysagères

Le zéro phyto et la gestion différenciée

La zone urbaine est ponctuée d'espaces non urbanisés à multiples vocations (accompagnement de la voirie et des équipements publics, cheminements doux, festivités, jardins familiaux, aires de jeux, voile légère, pêche...).

Ces espaces, qui ont souvent pour support un cours d'eau ou une liaison douce, participent à la qualité de vie des Brétignollais. L'action de la municipalité vise à préserver des espaces naturels en milieu urbain assurant la continuité des écosystèmes. À partir des orientations du plan vert, elle a requalifié de nombreux espaces verts au sein de la zone agglomérée. Tous ces espaces sont entretenus selon une démarche zéro phyto et un plan de gestion codifié.

Depuis 2010, le service Espaces verts n'utilise plus de pesticides et d'engrais chimiques. La commune s'est engagée dans le programme baptisé « **Zéro Phyto** ». Cette démarche a comme objectif la protection des ressources et de la santé ainsi que la préservation de la biodiversité.

Les pratiques alternatives sont privilégiées comme le désherbage thermique sur les bicouches et les enrobés, le binage et désherbage manuel sélectif sur l'ensemble des massifs, l'utilisation de plantes hôtes indigènes pour créer un écosystème équilibré ou la semence de graines de plantes sauvages en pied d'arbres.

Parallèlement, depuis 2009 les espaces verts de la commune sont gérés selon le principe de la gestion différenciée. Mise en place dans le cadre d'une expérimentation avec le SAGE Vie et Jaunay, ce plan de gestion définit 4 codes d'entretiens des espaces verts, correspondant à des ambiances paysagères (ambiance raffinée, jardinée, rustique et naturelle). Un 5^e code correspond aux terrains sportifs et aux cimetières.

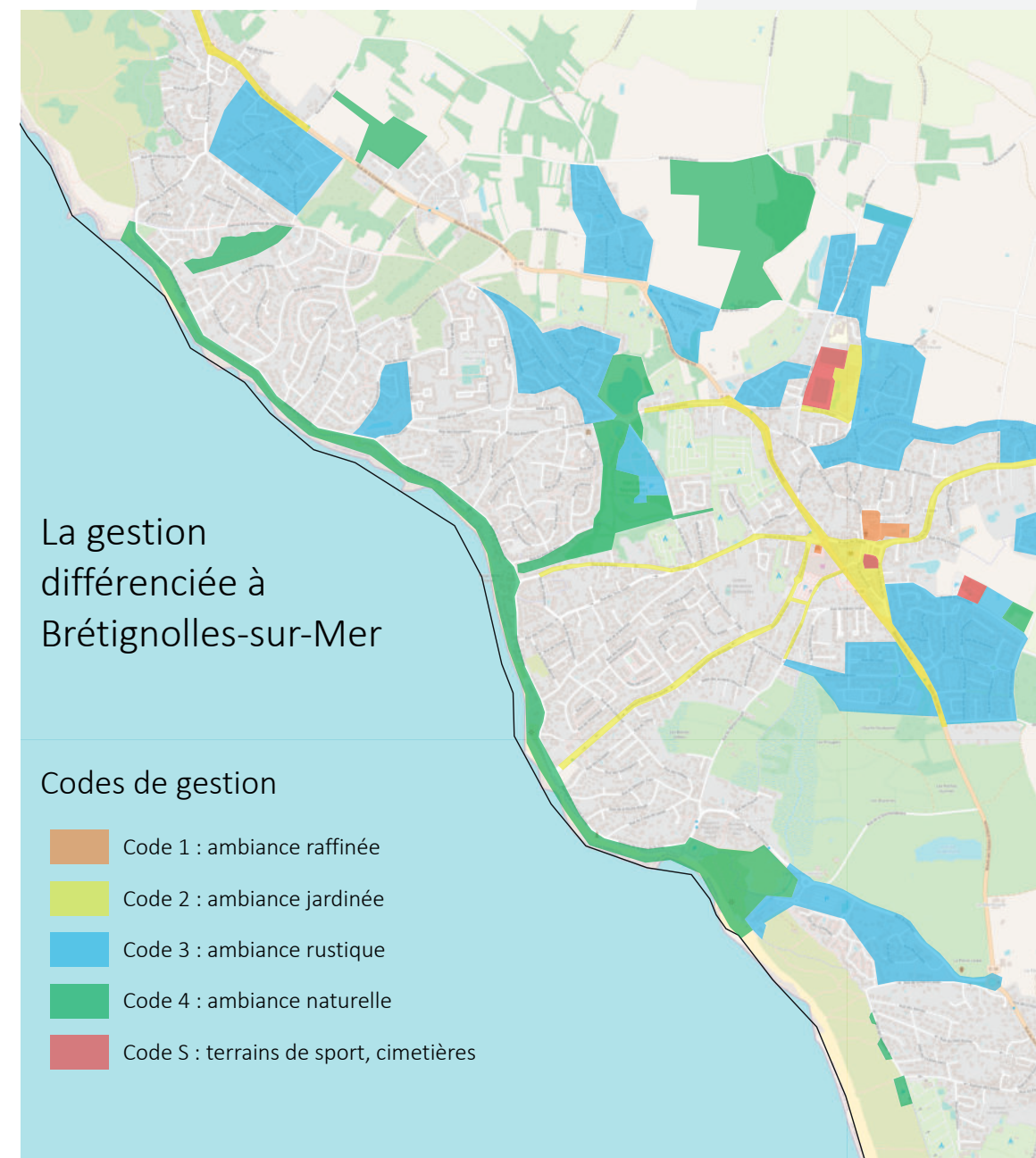
Dans une volonté d'adaptation permanente aux nouveaux aménagements et aux enjeux environnementaux, la commune a engagé depuis février

2022 la mise à jour et la modernisation de son plan de gestion différenciée. Pour cela, agents et élus travaillent en concertation avec le bureau d'études Dervenn, afin d'aboutir à un nouveau plan de gestion différenciée d'ici fin 2022.

Celui-ci devra être adapté aux évolutions du territoire brétignollais et proposer des outils facilitants et plus opérationnels pour les agents des espaces verts. Le nouveau plan de gestion permettra de renforcer l'identité paysagère communale.

Chiffres clés

- 2009 : 1^{er} plan de gestion différenciée
- 2010 : Zéro phyto
- 2022 : Modernisation du plan de gestion différenciée





Code 3 : l'ambiance rustique

Le code 3 concerne des espaces verts plus fonctionnels. La relation entre les usagers et le paysage y est plus présente. Il s'agit par exemple des espaces verts des lotissements. La tonte est pratiquée une fois toutes les 3 semaines. Le désherbage des massifs est ponctuel et les plantes locales sauvages sont les seules à s'y trouver. Les savoir-faire anciens tels que le plessage, le fascinage, y sont largement mis en œuvre.

Code 4 : l'ambiance naturelle

Plusieurs espaces sont entretenus en code 4 sur la commune, comme la corniche ou le parc des Morinières. Sur ce dernier, afin de préserver la biodiversité des prairies, une fauche tardive est pratiquée avec mise en fenaison et exportation du foin vers un centre équestre.

Code 1 : l'ambiance raffinée (ou horticole)

Ce code correspond aux espaces urbains structurés par des bâtiments et de la voirie, comme les massifs aux alentours de la mairie ou du cinéma. L'entretien est le plus abouti, la tonte est faite une fois par semaine et les finitions sont systématiquement effectuées. Les massifs sont essentiellement plantés de vivaces locales et, leur pousse est maîtrisée par un désherbage manuel sélectif.



Code 2 : l'ambiance jardinée

Les espaces (massifs d'accompagnements de voiries, pieds d'arbres, de murs...) sont moins structurés et évoquent une nature toujours maîtrisée mais plus libre. La tonte est faite une fois tous les 10 jours avec des finitions. Le désherbage est toujours maîtrisé mais les jardiniers laissent certaines espèces naturelles s'exprimer (plantain, vipérine...).



Code 5 : les terrains de sports et les cimetières



Les cimetières

La commune de Brétignolles-sur-Mer dispose de deux cimetières : l'ancien cimetière (rue des Chênes Verts) et le cimetière Saint-Grégoire (route de la Goronnière).

La gestion des cimetières s'inscrit dans le plan de gestion de désherbage de la commune. Depuis 2010, elle est effectuée sans produits phytosanitaires. Les méthodes alternatives sont donc privilégiées (désherbage manuel, végétalisation des espaces...).

Une extension du nouveau cimetière a été réalisée. Cet agrandissement donne une place plus importante au végétal. La plupart des allées sont enherbées, les sépultures sont intégrées dans les aménagements paysagers et les espaces libres en attente sont végétalisés.

Le stade

Le complexe sportif mis à la disposition du club des Marsouins Brétignollais Football est composé de 2 terrains en herbe avec éclairage et d'une tribune couverte pouvant accueillir plus de 130 personnes.

La gestion des 2 terrains de football est effectuée directement par le service Espaces verts et, depuis les années 2010, sans produits phytosanitaires.

Le désherbage se fait manuellement et de manière sélective. Les travaux d'entretien courant (tonte, désherbage, fertilisation...) et de rénovation (aération, sablage, défeutrage...) sont suivis par un plan de gestion annuel, proposé par le service Espaces verts et validé par les élus et les dirigeants du club, pour offrir les meilleures conditions de jeu possibles.





La gestion des cours d'eau

Le plan annuel de gestion des ruisseaux de la commune a pour objectifs de dynamiser les lits mineurs afin de favoriser l'écoulement et d'éviter les embâcles, de maintenir une bonne qualité de l'eau (en évitant notamment l'eutrophisation), de naturaliser le cours d'eau en recréant un fil d'eau en serpentif (implantation d'une flore spontanée, valorisation des écosystèmes en place) et de prévenir l'érosion des berges.

Des méthodes d'entretien écologiques et raisonnées sont mises en œuvre comme le renforcement des berges par fascinage et plessage, la fauche annuelle, ou la taille et le recépage sur plusieurs années.



La ripisylve

En février 2016, le service Espaces verts de la Ville a conduit une opération d'entretien des berges du ruisseau de la Parée.

Les arbres remarquables, les arbres reproducteurs et certains arbres morts, qui jouent un rôle d'abri pour une faune variée, ont été préservés dans la mesure où ils ne présentaient pas de danger pour les usagers. Les taillis de saules ont été conservés mais un recépage au sol, renouvelé tous les 3 ans, a permis d'éviter les ruptures de branches.

En revanche, certains arbres aux racines fragilisées ont été abattus et les branches gênant les réseaux téléphoniques et électriques ont été coupées. Les arbres surplombant certains jardins et toitures ont fait l'objet d'une taille en têtard qui permet de contenir le volume de branches sur la partie basse des troncs et de limiter le risque de chute de branches.

Cette action a donc permis de préserver la biodiversité des essences d'arbres et améliorer la qualité du paysage le long de la piste cyclable.



Le parc des Morinières

Situés au cœur de la zone urbaine, les 15 ha du parc des Morinières constituent l'un des principaux lieux de vie et de promenade des Brétignolais. Traversé par des cheminements doux, le parc propose aux visiteurs ses espaces naturels, ses plans d'eau (roselière, étang) et un espace dédié aux animations.

Sur 6 000 m², la roselière des Morinières draine un bassin-versant qui, lors de fortes précipitations, fait office de mini-station d'épuration. Depuis 2014, la commune a souhaité valoriser la fauche des roseaux.

Une fois coupés par les services municipaux, triés et peignés par les salariés de l'association d'insertion Asfodel-Ariane, partenaire de la commune, les roseaux sont calibrés en botte avant d'être expédiés aux entreprises de construction de charpentes en chaume du canton. En 2019, un inventaire faune/flore a été réalisé sur le parc. Il doit permettre la mise en place de nouvelles actions de gestion dans un souci de gain de biodiversité.

Chiffres clés

- 15 ha : superficie du parc des Morinières
- 6 000 m² de roselière



Le parc accueille dans sa partie méridionale le foyer des jeunes, le terrain multi-sports et le skate-parc. L'espace des animations, qui comprend un bâtiment pour la restauration, est utilisé par les associations pour organiser leurs manifestations estivales (repas dansants, kermesses, vide-greniers...). Au début du mois de mai, l'ensemble du parc accueille pendant 2 jours le festival de musiques actuelles de la 7^e Vague (hébergement des festivaliers, zone réservée aux artistes et à l'organisation, espace des deux scènes pour les concerts).

Le parc se prolonge par un plan d'eau qui permet la pratique de plusieurs types de loisirs comme la pêche à la ligne, le modélisme et la voile.

De septembre à juin, l'école de voile municipale organise des séances de voile à destination des enfants (voile loisir ou voile scolaire). Les conditions de navigation sur le plan d'eau des Morinières se prêtent en effet idéalement à l'apprentissage de la voile sur dériveur. En 2018, le club de pêche du Gardon Brétignollais a mis en place des séances gratuites d'école de pêche pour les enfants pour lesquelles l'ensemble du matériel est fourni.



2-3 Le patrimoine arboré

Forte de ses 3 700 arbres urbains (alignement, espaces verts hors boisements, haies et ripisylves) la commune de Brétignolles-sur-Mer a mis en place un plan de gestion de l'arbre dont les objectifs sont de pérenniser et de valoriser le paysage de la commune, d'augmenter la biodiversité et de transmettre cet héritage aux générations futures, de faire bénéficier des bienfaits de l'arbre en ville (régulation de la température et de l'hygrométrie, dépollution, bien être sur la santé ...), de synthétiser et analyser les causes de mortalité, de sécuriser les usagers et de planifier l'entretien.

La méthodologie utilisée comprend une détermination des typologies (forme libre, libre accompagné, arbres en tête de chat...), un recensement des arbres existants, la création d'un inventaire révisé chaque année

(comprenant la localisation, le genre, l'espèce, la typologie...) et la programmation annuelle et pluriannuelle des interventions.

Chiffres clés

+ 3 700
arbres en ville



Dans la pratique, les travaux d'élagage sont effectués par un arboriste grimpeur. La taille douce hivernale et la taille en vert sont privilégiées. Le remplacement des arbres manquants ou morts et l'abattage des arbres dangereux sont validés par les élus après le conseil d'un spécialiste. Lors de la plantation de nouveaux arbres, le mélange terre-pierre avec

finition en terre végétale, le paillage en BRF reconstituant un sol forestier et la plantation de végétaux de petite taille sont privilégiés. Les essences locales sont favorisées et les plantations en bord de mer sont densifiées pour lutter contre les vents et les embruns.

Localisation	Essences	2014	2015	2016	2017	2018	Forme	Type	Remarques
Bassin tampon Lot. Sauzaie	Fraxinus excelsior	1	11	11	11	11	T	LIB	À recéper et têtard le long du ruisseau
Bassin tampon Lot. Sauzaie	Morus bombycis	3	3	3	3	3	T	AT	À supprimer à remplacer par des frênes
Bassin tampon Lot. Sauzaie	Quercus petraea	2	2	2	2	2	cépée	LIB	Jeunes plants

Un extrait de tableau de gestion du patrimoine arboré (2014/2018).



#3



L'environnement
une aventure partagée

3-1 Une ville labellisée

La labellisation se présente au premier abord comme une reconnaissance du travail des équipes et de la politique municipale en faveur d'un cadre de vie de qualité.

Ce label « 3 fleurs » est aussi devenu un gage de l'engagement de la commune en faveur de l'environnement, qui est mis en avant dans de nombreux dossiers et d'autres démarches de labellisation.

La commune s'appuie sur le label « Villes et Villages fleuris » dans ses publications pour sensibiliser les Brétignollais aux actions menées en faveur de l'Environnement. L'Office de Tourisme l'utilise de son côté pour souligner l'attractivité de la commune auprès des estivants.

La démarche dans laquelle s'est engagée la commune se décline aussi à l'échelle individuelle. Elle organise avec les autres communes du can-

ton et en partenariat avec le CAUE de la Vendée, le concours « **Paysage de votre commune** » qui vise à récompenser les actions des particuliers en faveur du cadre de vie (fleurissement, mise en œuvre de bonnes pratiques du jardin...).

En 2018, sur proposition du jury régional, la commune a concouru pour la première fois au label d'obtention de la 4^e fleur.

Le Prix régional de l'arbre

La commune de Brétignolles-sur-Mer a obtenu le prix régional de l'arbre lors de la cérémonie de remise des prix du label Villes et villages fleuris organisée à Angers le 21 novembre 2017.

Cette distinction est venue récompenser la politique de reboisement menée depuis 15 ans par la commune, la mise en œuvre d'un plan de gestion du patrimoine arboré ou encore l'utilisation d'espèces végétales locales qui préserve l'identité de la commune.



Le label Terre saine

Le 21 mars 2018, la commune a reçu le label « Terre saine, communes sans pesticides ». Ce label vise à valoriser l'action des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage. Il tend également à encourager et accompagner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi pour aller vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville.



La reconnaissance de l'action du service espaces verts.



Les labels sportifs

La commune a obtenu deux labels récompensant son investissement et ses actions en faveur du sport : « Ville Sportive des Pays de la Loire » et « Terre de Jeux 2024 ».

« Terre de Jeux » valorise les territoires souhaitant mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques. De nombreux projets seront donc développés en ce sens à Brétignolles-sur-Mer.

Quant au label « Ville Sportive », il est attribué par les Comités Régional et Départemental Olympiques. En octobre 2021, un jury est venu visiter la ville pour évaluer différents critères : les installations sportives existantes, le budget et les moyens mis à disposition, le dynamisme du tissu associatif sportif.

Parmi les villes de 4 000 à 8 000 habitants primées en 2021, les 3 communes vendéennes lauréates, dont la nôtre, se sont vues décerner 3 flammes sur les 5 qu'il est possible d'obtenir.



3-2 Des animations pour sensibiliser le grand public

Les 4 saisons aux jardins

Des actions de sensibilisation aux problématiques environnementales et aux « bonnes pratiques » ont également été entreprises en direction des habitants de la commune. À chaque saison, les rendez-vous des 4 saisons proposaient de découvrir des solutions alternatives à mettre en œuvre chez soi, ou des sorties découverte.

En 2019, cette série d'événements a été remplacée par les 4 saisons aux jardins pour conjuguer, à chaque saison, culture et environnement dans les jardins de notre centre-ville. La transmission des savoirs est au cœur de ces événements :

permettre à tous d'apprendre et de profiter des connaissances de chacun est très enrichissant. C'est pourquoi, la municipalité a souhaité que les agents municipaux des espaces verts partagent leur expérience.

Au quotidien, ils œuvrent pour embellir le cadre de vie et ils agissent pour la préservation de l'environnement. Au cours de ces rendez-vous, il y a un temps « causeries » où les participants peuvent échanger avec les agents sur les bonnes pratiques et mieux comprendre les démarches mises en œuvre. Des ateliers pratiques sont également mis en place comme avec la construction de nichoirs ou d'hôtels à insectes. Dans un second temps, il est proposé également des ateliers participatifs menés par un intervenant extérieur, toujours à destination des petits et des grands.

Ces éditions des 4 saisons aux jardins sont ponctuées de parenthèses artistiques et musicales. Cela démontre bien que culture de l'art et culture de la nature peuvent aller de pair.



Les autres animations vertes

Les visites « Nature » de l'OTI

Chaque été, l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Gilles propose aux estivants près de 30 visites. Elles concernent les 7 thèmes suivants : les richesses de la dune, une découverte de la corniche, l'observation des insectes, un atelier déco-plage, la pêche à pied, les plantes sauvages comestibles ou encore nature et méditation.

La tournée des Valorizatti

Pour sensibiliser les estivants au tri sélectif, Trivalis (le syndicat mixte en charge du tri des déchets ménagers) et la troupe de théâtre Casus Délires ont joué lors de plusieurs saisons estivales, notamment en 2017 et 2021, un spectacle gratuit sur cette thématique dans 10 communes du littoral vendéen, dont Brétignolles-sur-Mer.



Les Semaines Loisirs

A l'occasion des vacances scolaires, la Ville organise des Semaines Loisirs destinées aux 9/13 ans. Certains événements sont consacrés à la sensibilisation à la problématique environnementale. L'une des dernières en date était celle d'avril 2022 qui avait pour thème « Les explorateurs en herbe ».

Le Science Tour Littoral

Au cours de l'été, l'association des Petits Débrouillards du Grand-Ouest organise une exposition et des expériences sur la mer et le littoral. L'approche ludique de la manifestation permet, dès 8 ans, de comprendre les enjeux et la façon de gérer durablement ce milieu naturel.

3-3 Les actions participatives

Les jardins familiaux

En novembre 2015, la Ville de Brétignolles a mis à disposition de l'association des Jardins familiaux de Saint-Grégoire 2 000 m² de parcelles en bordure de la route de la Goronière pour, entre autres, promouvoir des méthodes de culture respectueuses de l'environnement.

Les parcelles de 50 et de 100 m² ont été aménagées par les services techniques. Un abri de jardin de 20 m² est utilisé pour entreposer le matériel de jardinage.

Le fonctionnement des deux pompes à eau qui desservent les jardins est assuré par une éolienne, sans consommation d'électricité.

Ce dispositif permet aux adhérents de l'association de développer la culture de fruits et de légumes destinés à la consommation familiale, de gérer la production de déchets verts et de maîtriser leur consommation d'eau.

Ils peuvent également échanger sur leurs pratiques du jardinage dans un esprit d'entraide et de convivialité.

Pour satisfaire la demande croissante, un nouvel espace est en projet à la Girardière.



Chiffres clés

- 40 parcelles pour les jardins familiaux
- 120 arbres plantés au verger

2022 : Plantation du verger collectif et pédagogique

Ce nouvel environnement a été emménagé début 2022 à côté des jardins familiaux de Saint-Grégoire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan France Relance et le souhait du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'encourager un déploiement plus massif des jardins partagés et collectifs. À ce titre, la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 10 000€.

Ce verger a pour objectif de permettre une alimentation saine et locale, d'éduquer à l'environnement et de faciliter la création de liens intergénérationnels. Un objectif déjà atteint en partie lors de la plantation des premiers arbres fruitiers.

Aux côtés des élus et des agents municipaux des espaces verts, des écoliers brétignollais et des membres des associations locales se sont retrouvés pour planter une centaine d'arbres de différentes variétés, plutôt rustiques et locales.

Le lieu est entretenu par les services municipaux et il est accessible à tous les habitants pour des cueillettes dédiées à la consommation individuelle. Il constituera également un outil d'animation complémentaire dans le cadre des rendez-vous événementiels des 4 saisons aux jardins, par exemple pour organiser les tailles des arbres, et transmettre ce savoir-faire aux habitants. Ce site doit devenir à la fois un véritable lieu de vie mais aussi un lieu pédagogique.



Les ateliers participatifs en cœur de ville

Le projet de requalification urbaine du quartier de l'église a conservé, mis en valeur et ouvert au public les jardins existants de la Maison des Frères et du presbytère.

Il a créé également de nouveaux espaces publics et cet espace propose une diversité de lieux aux références paysagères variées qui sont autant de supports pour développer des projets participatifs autour des objectifs suivants :

- créer du lien social, intergénérationnel
- développer de bonnes pratiques
- éduquer à la botanique et à l'horticulture
- sensibiliser à l'environnement
- transmettre des savoirs et savoir-faire
- fournir des connaissances sur le végétal

3 lieux permettent de mettre en place des ateliers allant dans ce sens.

1. Le potager pédagogique

Délimité par des fruitiers palissés et organisé en carés, il permet aux enfants des écoles de découvrir et pratiquer la culture de variétés potagères. Cet espace reste ouvert et les jardiniers amateurs peuvent prendre le relais en dehors du temps scolaire en s'inspirant de la mouvance des « incroyables comestibles ». Le potentiel de terres arables de la Maison des Frères a été conservé.

2. Le verger partagé

Le verger historique de la Maison des Frères a été complété avec d'autres essences, en privilégiant des variétés anciennes. Les résidents et le personnel de l'EHPAD ont été associés en amont pour optimiser l'accueil des personnes âgées dépendantes dans ce lieu. L'Amicale des retraités, dont les locaux ouvrent sur le verger, peut également participer à ces différentes actions.



3. Le jardin bouquetier

Situé en façade de la Maison des Frères, il fait la part belle aux fleurs et aux démonstrations de savoir-faire comme l'art topiaire. Les habitants sont invités à participer à des ateliers d'art floral ou de fleurs coupées qui peuvent se dérouler dans l'espace d'exposition au rez-de-chaussée de la Maison des frères. Un agent du service espaces verts est dédié à l'entretien et l'animation de ces différents espaces.



Des temps forts organisés avec les écoles

La plantation d'oyats pour consolider le cordon dunaire

A l'issue des travaux d'effacement des enrochements aux plages des Dunes, une opération de revégétalisation des dunes réaménagées a été entreprise afin de les consolider par la plantation d'oyats. Cette réhabilitation a été organisée fin janvier 2022 sous forme d'animations avec les enfants des écoles primaires de la commune. Après une sensibilisation sur la préservation du cordon dunaire par le guide du littoral, les écoliers sont devenus eux-mêmes acteurs en participant à une plantation d'oyats.

La plantation des arbres fruitiers au verger collectif

La plantation du verger collectif a été réalisée avec 2 classes de chaque école brétignollaise. Cette participation a été fort appréciée de tous. Elle a non seulement marqué un moment fort autour de la notion environnementale mais également été un temps d'échange intergénérationnel. Les 2 groupes d'écoliers ont été invités à parrainer un arbre du verger. Ils pourront désormais revenir manger les fruits de leur travail !



L'opération Dunes propres

Le premier week-end du mois de mai, la Ville propose une action de nettoyage des dunes. Chaque année, une centaine de bénévoles, encadrés par des élus municipaux, se répartissent sur des secteurs définis pour y ramasser les déchets apportés par les tempêtes hivernales.

À l'issue de la matinée, un pique-nique réunit l'ensemble des participants. L'opération permet de collecter en moyenne de 12 à 15 m³ de déchets.

Les deux écoles primaires participent à l'opération pendant le temps scolaire (en semaine). Des particuliers ou des associations (club de kitesurf) peuvent également prendre l'initiative d'opérations de nettoyage. La commune s'assure alors de prendre en charge les portions du littoral qui n'ont pas été ciblées.





Dossier de présentation *Juin 2022*



Réalisation : Ville de Brétignolles-sur-Mer

Conception : Artofar Communication et Ville de Brétignolles-sur-Mer

Impression : Imprimerie du Bocage

Crédits photos : Ville de Brétignolles, Adode Stock, TICA architectes & urbanistes,
Alexandre Lamoureux - Office de Tourisme Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ville de Brétignolles sur Mer

Hôtel de ville

BP 24 – 85 470 Brétignolles-sur- Mer

Tel : 02 51 22 46 00 – mairie@bretignollessurmer.fr – www.bretignolles-sur-mer.fr - Facebook : Bretignollessurmer85